

Digne les Bains, le 4 juillet 2016



JYR/OL 16-0226

Monsieur Luc POUSSEL
Col Saint-Jean
04140 MONTCLAR

Jean-Yves Roux

*Sénateur
des
Alpes-de-Haute-
Provence*

*Conseiller
départemental de
Seyne*

Monsieur

Vous avez appelé mon attention sur la place donnée à l'archéologie populaire.

Le 29 juin, le Parlement a adopté le projet de loi Création, architecture et Patrimoine, qui réforme notamment les dispositions de l'archéologie préventive (Article 20). Je vous transmets en annexe des éléments, sachant que cette loi n'est pas publiée au journal officiel.

Les associations sont soumises, comme tous les groupements privés, à une habilitation qui est demandée par la collectivité territoriale correspondant au périmètre de recherche au Conseil national de la recherche archéologique. Il s'agit bien d'« assermenter les membres des associations archéologiques qui le souhaitent, afin de protéger davantage les sites archéologiques », comme vous le proposiez.

Lorsque la loi sera publiée au journal officiel et que les décrets seront effectifs, je vous conseille vivement de demander cette habilitation et d'insister sur le bénévolat de ses membres et votre expertise. Je reste à votre disposition pour appuyer toute demande d'habilitation que vous pourriez formuler.

Pour autant, j'écris à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication pour demander que le cas des associations soit examiné avec bienveillance dans le cadre du décret d'application.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Bien = vous

Jean-Yves ROUX